



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 28 mars 2019** ***PROCÈS-VERBAL***

Le vingt huit mars deux mil dix-neuf à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué par M. Thierry DEGUINGAND, Maire s'est réuni salle du Conseil à la Mairie.

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 11
- absents : 1

Date de convocation: 25 mars 2019

Etaient présents: Jacqueline SOTH, Virginie COCHEREAU, Séverine MANON, Corine TEXEDRE, Thierry DEGUINGAND, Jacky FUMARD, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Michael MANCEAU, Alain MARTIN,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Philippe MEUNIER

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1° - Compte de gestion 2018

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2018 fourni par Mme la Trésorière Principale. Après en avoir délibéré, le compte de gestion 2018 est approuvé à l'unanimité.

2°- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Après l'examen du Compte Administratif, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement.

Résultat de l'exercice :	36 677.68 €
Résultat antérieur reporté :	49 921.97 €

Résultat à affecter :	86 599.65 €

Le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 86 599.65 €.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 de la façon suivante :

- Report en fonctionnement (R 002): 86 599.65 €
- Transfert en investissement (1068): 0 €

3°- Compte administratif 2018

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2018 aux membres du Conseil municipal :

Section de fonctionnement

Dépenses :	276 611,28 €
Recettes :	313 298.96 €
Excédent :	+ 36 677.68 €
Report 2016 :	+ 49 921.97 €
Résultat à affecter :	+ 86 599.65 €

Section d'investissement

Dépenses :	107 633.66 €
Recettes :	114 674.76 €
Excédent:	7 041.10 €
Report 2017 :	+84 399.70 €
Résultat d'investissement :	+ 91 440.80 €

Affectation

Article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
Compte R002 report de fonctionnement :	86 599.65 €
Compte R001 excédent reporté :	91 440.80 €

Après décision prise à l'unanimité par les conseillers municipaux de voter à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité (le maire n'ayant pas pris part au vote):

- approuve le compte administratif 2018
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4°- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2019

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement urgentes, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018

A savoir :

- Chapitre 21 : 8375 €
- Opération 10018 : 35 000 €
- Chapitre 23 : 1750 €

5°- Vote des taux 2019

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes locales pour l'année 2019 soit :

Taxe d'habitation:	13.47 %
Taxe foncière (bâti):	19,87 %
Taxe foncière (non bâti):	64,00 %

6° - Vote du Budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif de la commune pour l'année 2019, conformément à l'instruction comptable M14, équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	387 783.65	387 783.65
Section d'investissement	171 825.80	171 825.80
Total	559 609.45	559 609.45

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

-approuvent le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	387 783.65	387 783.65
Section d'investissement	171 825.80	171 825.80
Total	559 609.45	559 609.45

7° - Avenant de la convention entre le Département d'Indre et Loire et la commune de Seuilly relatif à l'entretien ultérieur de l'aménagement réalisé sur une section de la RD 117, en agglomération

Après lecture de l'avenant, ci-joint, entre le département d'Indre et Loire et la Commune de Seuilly relative à l'aménagement réalisé sur une section de la RD 117, le conseil municipal décide d'accepter cet avenant et autorise Monsieur Thierry DEGUINGANT, Maire à la signer.

8° - Modifications statutaires du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) - Adhésion d'un nouveau membre

Suite à la modification en 2014 de ses statuts et de la possibilité ouverte aux communautés de communes d'adhérer à présent aux compétences à la carte du SIEIL, le Comité syndical du SIEIL a approuvé, par délibération n° 2018-84 en date du 11 décembre 2018, l'adhésion de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire à la compétence « Eclairage public " du SIEIL pour les voiries communautaires.

La mise à jour de la liste des membres adhérents au SIEIL, annexée à ses statuts, est donc nécessaire.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au SIEIL doit à présent se prononcer sur cette adhésion et par conséquent sur la modification de la liste annexée à ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, vu les statuts du SIEIL et la liste des membres annexée à ceux-ci, vu la délibération du Comité syndical du SIEIL n° 2018-84 du 11 décembre 2018,

APPROUVE l'adhésion au SIEIL de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire à la compétence « Eclairage public » du SIEIL.

9° - Questions diverses

- Roue Tourangelle constitution équipe de balisage (réunion à Huismes récupérer matériel)
- PLUI réunion publique le 17/04 à salle des Fêtes de Seully
- Distribution aux habitants concernés d'un questionnaire concernant la mobilité des personnes âgées + 60 ans réponse pour le 15 avril
- Commission gîte le mardi 16/4 à 18h

Prochaine réunion de conseil fixé au 21 mai 2018 à 18h45

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 21h45

Fait et affiché à Seully, le 9 mai 2019.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Bruno FRADET

Th. DEGUINGAND